



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prêts

Question écrite n° 43592

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur certaines difficultés rencontrées par les souscripteurs de contrats d'assurance garantissant des prêts bancaires. En pratique, ces contrats sont imposés par les prêteurs aux emprunteurs et ne font pas l'objet d'une véritable négociation. Il lui demande en conséquence s'il ne serait pas nécessaire de fixer dans le code des assurances un cadre légal et réglementaire qui précise les droits et obligations des deux parties, afin d'assurer un juste équilibre entre celles-ci.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43592

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1718